

Compte rendu de la réunion n° 27 du Collège des Producteurs – version provisoire

I. Identification du document :

Type de document	Compte rendu
Titre du document	Compte rendu de la réunion du Collège des Producteurs- Version provisoire
Responsable de la préparation du document	Emmanuel Grosjean-Isabelle Monnart
Date de publication	
Validé par	
Annexe(s)	Liste des participants – annexe 1 ROI et Charte

II. Généralités

N° ordre chronologique de la réunion : n° 27

- Réunion du 19 juin 2024 à Créagora
- Ordre du jour :
 - ❖ Présentation des nouveaux représentants
 - ❖ Rappel ROI et Charte Collège
 - ❖ Mise en œuvre activités du Collège
 - ❖ Discussions points clés prioritaires réunion DPR
 - ❖ Divers

III. Présentation des nouveaux représentants

Lors des assemblées sectorielles de printemps 2024, des élections se sont tenues pour renouveler le mandat de 2 représentants dont l'échéance était venue à terme. Nous accueillons les nouveaux membres suivants pour représenter les producteurs : Caroline Devillers et Harry Raven pour le secteur bio, Loïc Maziers et Benoit Keller pour le secteur avicole-cunicole, Benoit Galet pour le secteur Pommes de terre, Maxime Albanese et Sébastien Geens pour le secteur viande bovine, Clothilde de Montpellier pour le secteur



Grandes Cultures, Bernard Patte pour le secteur Horticole Comestible, Simon de Witte et Adrien Golenvaux pour le secteur Horticole Ornemental.

Au sein des associations, quelques remplacements ont également lieu : Laura Lahon pour la FWA, Dimitri Phukan pour Eco Conso et Imke Van Den Broecke pour Comeos. Chacun est appelé à se présenter. Guillaume Van Binst de la FJA sera convié aux réunions du Collège au titre d'invité

Au nom du Collège des Producteurs, nous remercions tous les représentants sortants pour leur investissement durant leur mandat.

IV. Rappel ROI et Charte du Collège

Le Collège des Producteurs est régi par un règlement d'ordre intérieur validé par le gouvernement wallon. Celui-ci décrit les missions, composition, l'organisation des travaux et le devoir de réserve que chaque membre doit respecter par rapport au contenu de ces travaux.

Une charte a aussi été rédigée, celle-ci est un document interne susceptible d'ajustements en cas de nécessité et validée par les membres du Collège. La charte reprend les valeurs, la stratégie, les mandats des membres, l'organisation des travaux, le droit à l'image et l'éthique que chaque membre doit respecter par rapport à la communication vers l'extérieur.

Le point relatif au nombre d'absences non justifiées aux réunions du Collège et assemblées sectorielles est abordé. En effet, le ROI précise qu'à partir de 3 absences successives non justifiées, le représentant manquant est remplacé automatiquement. Nous avons un cas de figure avec un membre qui ne répond plus aux mails et appels et qui n'assiste plus à aucune réunion. Dès lors il est demandé à l'assemblée quelle mesure prendre. Il est décidé à l'unanimité qu'une notification sera envoyée aux personnes concernées et qu'en cas de non présence aux assemblées sectorielles suivantes, il y aura révocation.

V. Mise en œuvre des activités du Collège

Les activités menées par les équipes du Collège se répartissent entre 3 axes en lien avec ses missions : 1) faire valoir les avis des producteurs, 2) faciliter les initiatives économiques, 3) relayer l'information filière. Plusieurs projets transversaux ont vu le jour depuis notre création : développement du label Pjuste, Celagri, l'observatoire des filières, la cellule interface producteurs-distributeurs. Quelques chiffres clés sont présentés sur les activités 2023.

Parallèlement à ces activités, dans le cadre du plan de relance, le Collège pilote 2 grands projets, l'un sur l'interface producteurs-distributeurs (lien entre l'offre et la demande de produits locaux) et l'autre sur le développement de filières (accompagnement nouveaux producteurs d'ovins et d'horticulteurs ornementaux...). Une base de données producteurs-distributeurs consolidant les référencement de produits contenus dans toutes les bases individuelles existantes est en phase de test et sera présentée lors de la foire de Libramont. Cela facilitera le travail des producteurs qui pourront référencer leurs produits dans une seule base qui fera le lien avec toutes les autres. Ceux qui sont intéressés à prendre part aux tests sont invités à se faire connaître auprès de Karl Noben : karl.noben@collegedesproducteurs.be.

Enfin dans le cadre du plan wallon de réduction des pesticides, le projet Dialogue agriculteurs-riverains initié en 2019 va être relancé à plus grande échelle englobant une cinquantaine de communes en 2024 et autant en 2025.

VI. Discussions points clés prioritaires par secteur en vue de la réunion pour le DPR



Dans le cadre de la prochaine déclaration de politique régionale suite aux dernières élections, le Collège est invité en tant que représentant du secteur agricole à présenter les grands enjeux du secteur. Un tour de table est organisé afin que chacun s'exprime sur les priorités de sa filière.

En complément des éléments transmis préalablement par certains membres, les points suivants sont relevés :

Au niveau transversal :

- **Simplification administrative** pour les petits producteurs ou ceux qui se diversifient, les différencier des PME aussi en termes de contrôles divers (lois sociales, BEA, contrôle du personnel ...). Les PME sont aussi demandeuses de simplification car elles sont aussi soumises à de multiples contrôles et de nombreux reporting
- **Communication/enseignement :**
 - Veiller à l'objectivité des messages diffusés au sein des écoles sur les questions liées à l'agriculture
 - Disposer de moyens pour communiquer auprès du grand public et contrer les messages de Gaïa
 - Sensibiliser les communes pour faciliter les nouvelles installations et/ou agrandissement élaborer un guide pratique des règles à suivre en cas de nouvelle installation et des échéanciers à respecter
 - Redynamiser l'enseignement agricole pour stimuler les jeunes
- **Contrôle :**
 - Assurer une transparence au niveau de l'étiquetage et traçabilité des produits vendus en grandes surfaces
 - Harmoniser les contrôles réalisés par l'AFSCA pour une application uniforme des règles
- **Economique :**
 - Continuer le développement/structuration des filières surtout là où on peut créer de la valeur et positionner la place de l'agriculteur à travers les différents maillons
 - Peser les enjeux économiques de nouvelles initiatives en termes de revenu et de climat
 - Poursuivre le développement/l'amélioration de la logistique pour les petits volumes
 - Revoir le système de marge des grandes surfaces qui fixent un % sur un produit ce qui a pour conséquence que plus celui-ci aura une valeur ajoutée plus il coûtera cher au consommateur
 - Développer les approches de groupe (accord interbranche, accord interpro...) et mobiliser plus de capacité de financement
 - Poursuivre l'encadrement économique par l'intermédiation producteurs-distributeurs
 - Favorise les dispositifs où il y a un cofinancement partiel des producteurs
 - Mettre en place un observatoire des coûts de production
 - Sortir les produits agricoles de la politique de libre échange
 - Soutenir les abattoirs
 - Mettre en place une assurance tout risque climatique
 - Challenger l'agro foresterie comme voie de diversification
 - Maintenir une compétitivité technique
- **Accès terre /usage prairies :**
 - Favoriser l'accès à la terre pour les jeunes, interdire le rachat par des grosses sociétés à des fins de bilan carbone,



- Limiter les installations de biomasse qui occupent des prairies qui ne peuvent être exploitées à d'autres fins,
- Favoriser les installations voltaïques sur les toits de bâtiments agricoles plutôt que dans les prairies
- Refondre le bail à ferme

Secteur horticole : Maintenir l'activité des centres pilotes, poursuivre le projet Eco Phyto, ne pas créer de qualité différenciée en fruits, assimiler les cultures en pots des horticulteurs à de l'agriculture, stimuler l'attrait du travail car manque de main d'oeuvre

Secteur bio : reconnaissance de la filière Bio (actualisation du plan pour stimuler la demande, valoriser les produits)

Secteur aquacole : suivi des dossiers en termes de simplification administrative, aides européennes, distorsion de concurrence, sécheresse, les aides versées par rapport aux états voisins, durabilité et rentabilité de la filière, exigences environnementales, formation des jeunes

Secteur laitier : problème de dépendance des prix au marché mondial, d'autant plus critique pour les jeunes qui se lancent car aucune régulation sur les prix et volumes

Secteur ovin : Poursuite du plan de relance ovins pour augmenter le nombre de producteurs, maintien de la prime ovine, aide à la génétique en Wallonie, gestion du statut sanitaire par l'Arsia plutôt que par l'Afsca, limiter le loup dans certaines zones

Secteur viande bovine : Transparence de la filière, politique sanitaire : besoin de développer des vaccins de manière anticipée sur le plan européen

Secteur avicole-cunicole : Veiller à maintenir la production de foie-gras en Wallonie par de petits producteurs

Secteur Porc : Veiller à limiter la population de sangliers pour éviter de nouveaux épisodes de peste porcine

Une synthèse des points énoncés sera réalisée pour présenter lors de l'entrevue avec Messieurs Prévot et Bouchez.

VII. Divers

a. Chaine youtube

Suite à une conférence publique sur le thème Vegan donnée à Malmedy ou de jeunes producteurs se sont invités, il s'avère que plusieurs messages erronés ont été diffusés sur le métier d'agriculteur. Pour rétablir la vérité et contrer un mouvement qui prend de plus en plus d'ampleur, l'idée serait de créer des vidéos tournées avec des producteurs qui parleraient de leur métier et que le contenu soit vérifié par des organismes objectifs avant publication.

Dans le cadre de Celagri, un travail est déjà fait en traitant des sujets polémiques avec un contenu objectif. Du côté de l'APAQ-W, des moyens existent pour créer des campagnes de communication. Par contre, côté réseaux sociaux, un travail peut être réalisé en collaboration avec l'APAQ-W, les jeunes représentants des producteurs et l'équipe communication du Collège pour mettre en place un groupe de travail qui réfléchirait sur le contenu et la forme. Il est demandé qu'1 personne soit dédiée à la coordination de ce travail.



b. Renouvellement mandat au sein du CA APAQ-W et Protecteau

Etienne Ernoux et Yves Marie Desbruyères étaient tous deux représentants au sein du Conseil d'Administration de l'APAQ-W. Etant donné qu'ils ne sont plus représentants du Collège, un appel est lancé parmi les membres présents pour leur remplacement. Patrick Siraux et Simon de Witte proposent leur candidature. Etienne Ernoux doit aussi être remplacé au sein de l'organe de gestion de Protect'eau, Baudoin De Wulf reprendra le poste.



Liste des participants – Réunion du Collège du 19 juin 2024

Nom	Prénom	Association/Producteurs
ALBANESE	Maxime	Producteur
BAY	Thierry	Producteur
BILLA	Benoit	Producteur
COLLIENNE	Daniel	Producteur
DE WITTE	Simon	Producteur
DESCHAMPS	Mathieu	Producteur
DEVILLERS	Caroline	Productrice
DE WULF	Baudouin	Producteur
DIRICK	Alain	Producteur
DROEVEN	Frédéric	Producteur
GATHY	Olivier	Producteur
KENNES	Benoit	APLSIA
LECOCQ	Cédric	Producteur
MATHONET	Olivier	Producteur
MAZIERS	Loïc	Producteur
PHUKAN	Dimitri	Ecoconso
RAVEN	Harry	Producteur
REMY	Marc	Producteur
REUL	Anne	FEVIA Wallonie
SIRAUX	Patrick	Producteur
VAN MERHAEGEN	John	Producteur
VAN ONGEVAL	Michel	Producteur
VANDEVOORDE	Yves	FUGEA
VEIDERS	Helmut	Bauernbund
WIERTZ	Christian	Producteur